

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT

JUGEMENT prononcé par mise à disposition au greffe conformément au second alinéa de l'article 450 et 453 du code de procédure civile le 21/01/2025 par M. HIVELIN Jean-Marie, président de chambre

Composition du tribunal lors des débats et du délibéré :

PRESIDENT : M. HIVELIN Jean-Marie
JUGES : M. BOULINEAU Jean René
M. MICHAUD Jérôme

Assisté de Me LARNAC Patrice, greffier associé, présent aux débats et au prononcé du présent jugement

Ministère Public non représenté

Rôle n° : 2024 008733

**RJ : AU BON' AP (SAS) - 54, Route de Javarzay - 79800 Bougon
Clôture pour insuffisance d'actifs**

Par jugement du 18/06/2024, la liquidation judiciaire simplifiée de : AU BON' AP (SAS) a été prononcée ;

Par requête, SELARL FREDERIC BLANC MJO MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Me Frédéric BLANC, liquidateur, a sollicité la clôture des opérations de la liquidation judiciaire simplifiée pour insuffisance d'actif ;

L'actif a été réalisé et a produit une somme inférieure au passif déclare et admis ;

Il résulte des débats et des éléments fournis que la poursuite des opérations de liquidation judiciaire est rendue impossible en raison de l'insuffisance d'actif ;

Dans ces conditions, il y a lieu pour le tribunal de faire application des dispositions de l'article 1.643-9 du code de commerce ;

Les dépens doivent être employés en frais privilégiés ;

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, jugeant par mise à disposition au greffe, contradictoirement et en premier ressort;

AU BON' AP (SAS) - Chez GUYOT VARNIER Evelyne, Marie - 50, chemin de Touvent - 85270 Notre dame-de-Riez, dument convoqué(e),

Vu le rapport du Juge Commissaire,

Le Ministère public avisé,



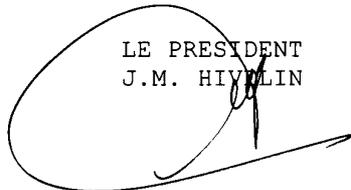
Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de AU BON' AP (SAS) - 54, Route de Javarzay - 79800 Bougon.

Ordonne toutes les mesures prescrites par la loi en pareille matière.

Dit que les dépens seront employés en frais de justice.

Ainsi fait et prononce le 21/01/2025.

LE PRESIDENT
J.M. HUYLLIN



LE GREFFIER
P. LARNAC

